**DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE
AUX CRITERES D'EXCLUSION, A L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERET ET A LA DISPONIBILITE DU TITULAIRE**

[Complétez ou supprimez les parties grisées en italique entre crochets]

Référence du contrat : [XXXX]

Objet du contrat : [XXXX]

Nom de l’expert individuel (consultant individuel) en charge de la mission : [XXXX]

[Le][La] soussigné[e] (*nom du signataire du présent formulaire*) :

* agissant en son nom propre (*dans le cas d’une candidature d’expert individuel*)

ou

* agissant en qualité de représentant de la personne morale suivante :

dénomination officielle complète :

forme juridique officielle :

adresse officielle complète :

1. déclare que l’expert individuel [et que la personne morale susmentionnée] ne se trouve pas dans une situation mentionnée aux articles 45 et 48 de l’Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment dans une situation faisant qu'il/qu'elle :
2. est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
3. a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une autorité compétente d'un État membre ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
4. a commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par une décision de la Banque européenne d'investissement ou d'une organisation internationale ;
5. n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où il/elle est établi(e) ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter[[1]](#footnote-1) ;
6. a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale, lorsque ladite activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers d’Expertise France ou de l’Etat français ;
7. fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu(e) coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à une procédure d'octroi d'une subvention ou de passation d'un autre marché, ou n'a pas fourni ces renseignements, ou pour avoir été déclaré(e) en défaut grave d'exécution de ses obligations en vertu de marchés ou de subventions financés par le budget d’Expertise France ou de l’Etat français.
* déclare que les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle[[2]](#footnote-2) sur l'entité légale susmentionnée ne se trouvent pas dans la situation visée aux points b) ou e) ci-dessus ;
1. déclare que l’expert individuel [et que la personne morale susmentionnée]  :

g) ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au marché; un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs;

h) fera connaître, sans délai, au pouvoir adjudicateur toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts;

i) n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché;

j) a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché;

* reconnaît qu’il/elle peut être frappé de sanctions judiciaires, administratives et financières s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

En cas d'attribution du marché, les éléments suivants doivent être fournis sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur :

Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent récent, délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, faisant apparaître que les exigences concernées sont satisfaites[[3]](#footnote-3).

En ce qui concerne les situations décrites aux points a), b), d) et e), lorsqu'un document visé aux deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle, faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Si le soumissionnaire est une personne morale, des renseignements concernant les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur cette personne morale ne doivent être fournis qu'à la demande du pouvoir adjudicateur.

* déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente attestation et s’engage à s’y conformer tout au long de la procédure de passation et d’exécution du dossier cité en référence pour lequel l’expert candidat intervient.
1. Déclare par la présente, que l’expert individuel candidat est à même de travailler pendant la période d’exécution de la mission tel que mentionnée dans le cahier des charges, et exclusivement aux fins de la mission ;
2. Déclare par la présente, que l’expert individuel candidat ne dépose sa candidature qu’une seule fois dans le cadre de cet appel de remise d’offres.

|  |
| --- |
| Signature de l’Expert candidat |
| Nom :Prénom : | Date :Signature : |
| Signature d’une personne habilitée à engager la personne morale candidate*Cet encart est à signer dans le cas d’une candidature déposée par une personne morale (i.e.: cabinet d’ingénierie ou de conseil, cabinet de portage) ; L’expert proposé doit en toute hypothèse signer cette déclaration.* |
| Nom :Prénom : | Date :Signature : |

1. Des attestations ou des courriers récents, émis par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. [↑](#footnote-ref-1)
2. À savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts. [↑](#footnote-ref-2)
3. Si le soumissionnaire est une personne morale et que le droit national du pays dans lequel il est établi ne prévoit pas la fourniture de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents sont demandés pour les personnes physiques, comme les chefs d'entreprise ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire. [↑](#footnote-ref-3)